

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille dix-neuf, le deux du mois d'avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

N°36

Date de Publication
- 5 AVR. 2019
Date de Transmission au Contrôle de Légalité
- 5 AVR. 2019
Date de la convocation
26 mars 2019

Présents :

Mmes BERTRAND, FAURE-BRAC, FOURETS, GOBET, HATEMIAN, MATEO, SAINT CLAIR.

MM. CAUNAC, CHAIX, DENONFOUX, DE CANEVA, JULLIEN-FIORI, LIAUTAUD, LION, MACHERAS DE MONTILLET, MALAKIAN, MORTELETTE, REYMOND, RIVIERE, SIEPEN.

Pouvoirs :

Mme BREZZO à M. SIEPPEN
Mme DESBIEF à M. DENONFOUX
Mme LABI à M. MALAKIAN
Mme MAZEROLLE à M. CHAIX
Mme SIMONIAN à M. LION
Mme SOULAYROL à Mme MATEO
M. GENEST à M. RIVIERE

Absente :

Mme GAWLIK

Madame Chloé GOBET a été élue secrétaire.

**Objet : Demande de subvention au Conseil Départemental.
Aide du département aux équipements pour la sécurité
publique.**

Madame le Maire expose à ses collègues que les effectifs de la police municipale ont progressivement augmenté avec le recrutement d'agents de surveillance de la voie publique (ASVP) et de policiers municipaux au cours de ces dernières années.

Pour la protection des agents, le personnel a été doté de nouveaux équipements, gilets pare-balles, armes, du matériel de verbalisation électronique...

Pour faciliter leurs interventions et leurs déploiements sur l'ensemble du territoire, le parc roulant a besoin d'être renouvelé avec l'acquisition d'un véhicule type SUV et de motos.

A ce titre, ces opérations sont susceptibles de bénéficier de l'aide du Conseil Départemental :

✓ **Véhicule SUV**

○ Montant HT	16 645.76 €
○ Subvention du Département	9 987.46 €
○ Financement commune	6 658.30 €

✓ **2 motos**

○ Montant HT	10 090.42 €
Subvention du Département	6 054.25 €
Financement commune	4 036.17 €

Le rapporteur propose au conseil municipal :

- De solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention de 60% du montant hors taxe,
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **l'unanimité** la proposition du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré en Mairie de Cassis, le 2 avril 2019.

Le Maire,
Danielle MILON

